

11. MANIFESTATION

S'il y a manifestation dans l'édifice Lester B. Pearson ou autour, les mesures à prendre varieront selon le nombre de manifestants et la façon dont le tout se déroule.

Si la manifestation pose une menace pour la sécurité des occupants de l'immeuble, des instructions précises seront données au moyen du système de haut-parleurs, ou verbalement, par un agent de secours d'étage.

EN CAS DE MANIFESTATION À L'EXTÉRIEUR OU DANS LES ENDROITS PUBLICS DE L'IMMEUBLE

1. En aucun cas, ne prenez part à la manifestation, que ce soit verbalement ou physiquement.
2. Si les manifestants vous empêchent d'entrer dans l'immeuble, ne forcez pas le passage et prévenez votre superviseur par téléphone que vous êtes dans l'impossibilité d'entrer dans l'immeuble.
3. Attendez l'arrivée des Services de police de la région Ottawa-Carleton, qui vous ouvriront la voie parmi les manifestants. Dans certains cas, la Gendarmerie royale du Canada viendra prêter main-forte.

Si l'immeuble est occupé

1. Rangez immédiatement dans un contenant de sécurité approprié tous les documents de nature délicate (classifiés/désignés) et/ou les biens de valeur.
2. Ne dites ni ne faites rien qui puisse énerver les intrus.
3. N'essayez pas de vous imposer physiquement aux intrus.
4. Attendez les instructions qui vous seront données par le système de haut-parleurs ou par un agent de secours d'étage.

Nota : Les occupants ayant besoin d'une assistance spéciale au cours d'une urgence doivent se reporter à la page 6 du présent guide.